



SEMINAIRE DE FORMATION ET D'INFORMATION DECENTRALISÉ

Du 7 au 11 juin – Séville

SYNTHESE

Nombre de participants : 55
20 OGA représentés
3 sessions d'information soit 12 heures

Les thèmes traités

- Bilan de la campagne écoulée
- Point sur l'actualité des OGA
 - ✓ Evolutions doctrinales suite à la publication du BOFIP du 30 janvier 2019
 - ✓ Convention collective
 - ✓ Bilan EPS au 31 mars 2019
 - ✓ Alternatives en cas de suppression du dispositif de majoration de 25%
- Point sur l'actualité de l'UNASA
 - ✓ Le visage de L'UNASA, aujourd'hui
 - ✓ L'Alliance FCGA UNASA
- Questions juridiques et fiscales des OGA
- Atelier de réflexion sur le bon usage de la base documentaire de l'UNASA et étude des attentes en matière d'information et de formation des OGA

- **BILAN DE LA CAMPAGNE ECOULEE**
- ✓ La campagne

Pas de difficultés particulières :

Au 18/05, on relève en moyenne 90 % de liasses réceptionnées par l'OGA.
On observe encore une tendance des cabinets à transmettre les déclarations les derniers jours.

✓ Point sur les adhésions au 31 mai

Constat d'un certain tassement des adhésions BNC en raison de différents motifs :

- Impact des nouveaux seuils du régime micro sur les nouveaux entrants.
- Passage en société des professions médicales, para-médicales.
- Vieillesse des professions libérales entraînant des cessations et départs en retraite.

Une « raison d'espérer » : la position de la direction de la législation fiscale sur le régime fiscal des rémunérations des dirigeants et associés de sociétés d'exercice libéral : ils devraient être qualifiés de BNC.

Voir annexes :

- ✓ Arrêt du CE du 8/12/2017
- ✓ Analyse juridique de Marc MROZOWSKI
- ✓ Question écrite du sénateur, M. Bernard CAZEAU du 6/12/2018

✓ Point sur les contrôles qualité récents

Le constat largement partagé :

- Le dossier de préparation au contrôle s'est alourdi.
- Le contrôle est axé principalement sur l'EPS (vérification de la sélection des dossiers soumis à EPS, contrôle du délai de traitement, etc).

- Ce contrôle de la mission EPS est assez approfondi notamment pour les dossiers d'adhérents sans expert-comptable et en cas de comptabilité non informatisée.
- Contrôle renforcé des dossiers des nouveaux entrants.
- L'auditeur n'a pas été systématiquement informé des assouplissements en matière d'EPS, issus de la réunion DGFIP du 1^{er} février 2019.
- Volonté des auditeurs d'avoir des exemples de « procédures type » en matière d'EPS : on pourrait supposer que ces procédures puissent être étendues à terme à tous les OGA.

A noter : une réflexion est en cours à la DGFIP concernant la traçabilité des adhérents au niveau des bureaux secondaires (afin qu'ils ne constituent pas des coquilles vides).

▪ **POINT SUR L'ACTUALITÉ DES OGA**

- ✓ Rappel des évolutions doctrinales issues de la publication du BOFIP du 30 janvier 2019
 - Assouplissements en matière d'EPS
 - Conséquences du non paiement de la cotisation par l'adhérent
 - Renforcement des contrôles qualité des OGA
 - Tenue de comptabilité par les Associations Agréées
 - Nouveautés dans les Etats OA1
- ✓ Convention collective, l'état des lieux
 - Dénonciation par la FCGA de la convention collective des CGA le 31 décembre 2017

- Publication de l'arrêté du 23 janvier 2019 portant élargissement de la convention collective des cabinets d'expertise comptable et commissaires aux comptes aux CGA :

En l'état actuel des textes, seuls les CGA sont concernés par cette extension.

Les Associations agréées et les OMGA ne sont pas dans le champ d'application de l'arrêté.

⇒ Les directeurs souhaitent que l'UNASA actualise son questionnaire au regard de leur situation actuelle.

✓ Présentation de la synthèse du bilan EPS au 31 mars 2019

Cette synthèse résulte de la compilation et du traitement des données de la FCGA, la FCGAA, l'UNASA, l'AIROGA, l'ANPRECEGA et l'UFCA.

Soit 546 890 dossiers d'adhérents traités :

- 290 078 dossiers BIC
- 225 047 dossiers BNC
- 31 765 dossiers BA

Le tableau des résultats est présenté à l'auditoire.

Les directeurs exposent les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans le cadre de la 2^e campagne EPS :

- Refus des cabinets de procéder aux déclarations rectificatives l'année N : quel type de CRM l'OGA doit-il émettre ?
Un point est fait sur les demandes récurrentes faites à la DGFIP et les dépôts d'amendement en vue d'obtenir la possibilité pour les OGA de procéder à des rectificatives sur l'exercice suivant : à ce jour, cette demande n'a pas été prise en compte.
- Dépenses multiples regroupées dans une note de frais unique
- Communication de la balance au lieu du FEC

Les éditeurs ont, à ce jour, des difficultés pour implanter EDI-OGA dans les logiciels OGA : cette difficulté a été signalée à EDIFICAS.

Le CRM dans le tracé actuel n'est pas adapté à la mission d'EPS : il ne permet pas de faire des observations.

⇒ Il est demandé aux directeurs de communiquer leurs observations à l'UNASA pour rendre le CRM plus efficient : un courriel leur sera adressé par l'UNASA en ce sens.

Ils notent toutefois des points positifs :

- Amélioration de la qualité des factures,
- Meilleure maîtrise de l'EPS par les collaborateurs.

Ces améliorations traduisent notamment les effets pédagogiques de la mission.

Certains directeurs estiment que l'intérêt de la mission d'ECCV n'est pas assez valorisé :

⇒ ils souhaitent que l'UNASA réalise un questionnaire en matière d'ECCV afin de connaître :

- le pourcentage de déclarations rectificatives
- le montant moyen.

✓ Les pistes de réflexion en cas de suppression du dispositif de majoration

Constitution d'un groupe de travail réunissant la FCGA, l'UNASA, l'ANPRECEGA, l'AIROGA et l'UFCA en vue de proposer des alternatives en cas de suppression du dispositif de majoration.

Présentation des différentes options au regard des limites indiquées par la DGFIP :

- pas de propositions contraignantes pour le professionnel (obligation d'adhérer),
- pas de proposition ayant un impact budgétaire sur les finances publiques (mesures incitatives).

Plusieurs pistes sont envisagées par les contributeurs :

- Déconnecter la détermination du résultat fiscal du résultat comptable pour les petites entreprises à l'IR et à l'IS.

- L'obligation d'adhérer (l'OGA tiers de confiance).
- Exonérer d'impôt sur les revenus une quotité maximum pouvant être comprise entre 10 % et 25% du résultat des entreprises adhérentes à un OGA, tant que ce revenu n'est pas prélevé par l'exploitant. Cette exonération temporaire ne concernerait pas les cotisations sociales.
- Réduction du délai de reprise.
- Réforme, simplification et harmonisation de l'option à un régime réel.
- Dotation pour épargne de précaution.
- Transformation de la réduction d'impôt frais de comptabilité en crédit d'impôt OGA.
- Etc,...

▪ **ACTUALITE DE L'UNASA**

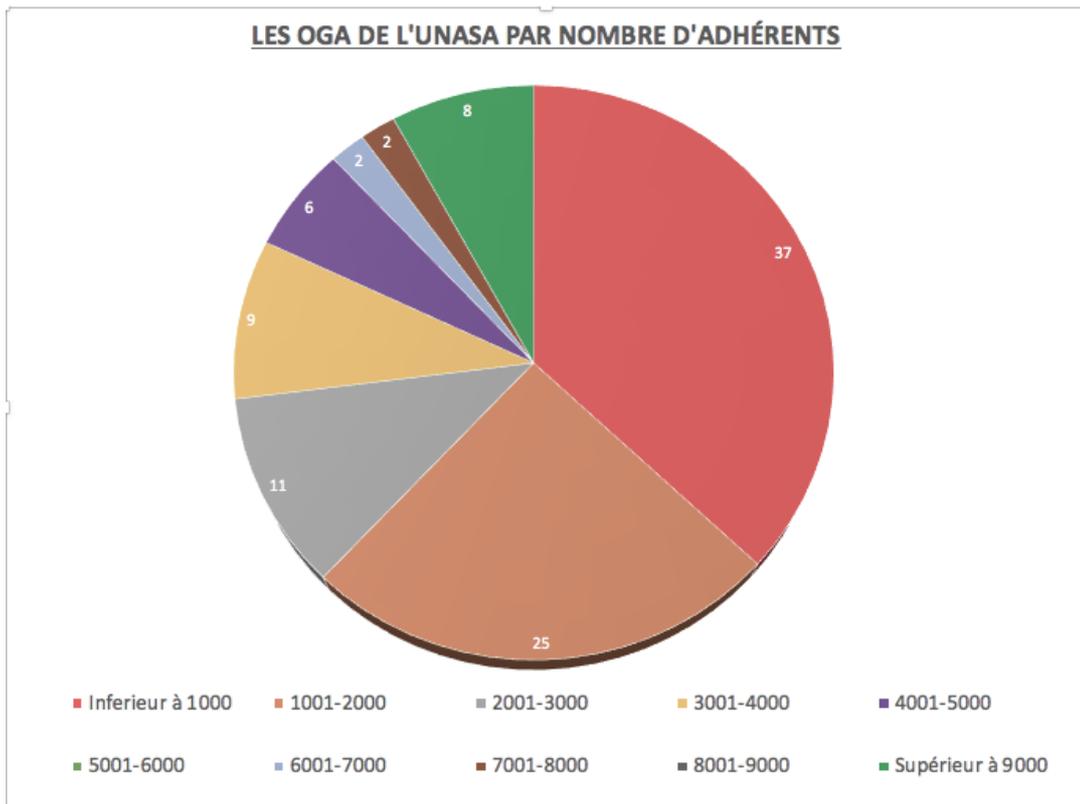
✓ Le visage de l'UNASA, aujourd'hui

89 OGA membres
240 000 adhérents

47 OMGA
5 Associations agréées en cours de transformation en OMGA
37 Associations agréées « pures »

Les OGA par nombre d'adhérents :

33/89 OGA soit 37%	< 1000
22/89 OGA soit 25%	1001-2000
10/89 OGA soit 11%	2001-3000
8/89 OGA soit 9%	3001-4000
5/89 OGA soit 6%	4001-5000
0/89 OGA soit 0%	5001-6000
2/89 OGA soit 2%	6001-7000
2/89 OGA soit 2%	7001-8000
0/89 OGA soit 0%	8001-9000
7/89 OGA soit 8%	> 9001



✓ Point sur l'ALLIANCE FCGA UNASA

- **Rappel des principes fondateurs**

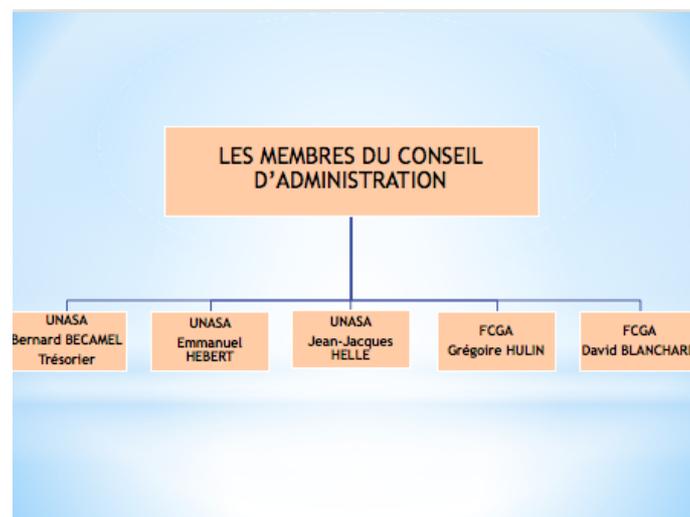
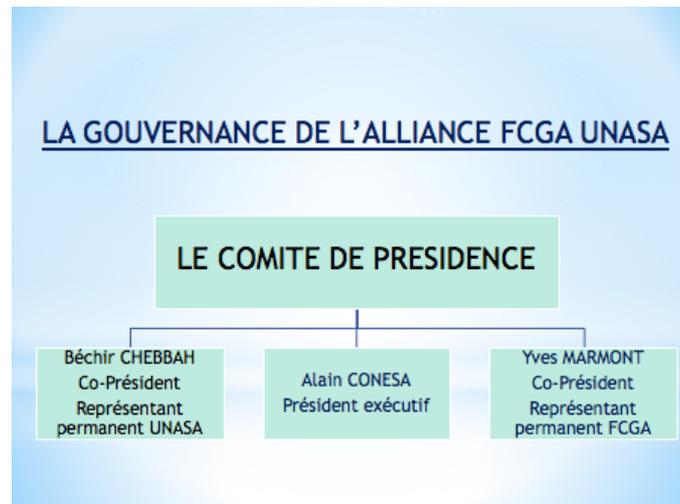
- . Loyauté vis-à-vis de la profession comptable dans l'indépendance vis-à-vis de ses instances représentatives, ordre et syndicats ;
- . Exécution loyale en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques des missions confiées aux Organismes de Gestion Agréés par le législateur ;
- . L'ALLIANCE FCGA UNASA n'est pas la représentante des professionnels adhérents des Organismes de Gestion Agréés ;
- . Une étroite collaboration avec les directeurs et permanents des OGA ;
- . L'étude de la faisabilité de la fusion de leurs instances respectives en une seule association au plus tard le 31 décembre 2020.

- **Objectifs de l'Alliance**

- ✓ Mutualiser le maximum de services

- ✓ Etre un centre de réflexion et de propositions pour faciliter l'accomplissement des missions légales
- ✓ Etudier l'opportunité et la faisabilité de la fusion des 2 organisations et préparer les conditions de cette fusion

- **Présentation de la gouvernance**



- **Les prochaines étapes**

Il est fait un point sur les échéances prochaines :

Les différents axes de rapprochement retenus seront présentés pour accord au Conseil d'administration de l'ALLIANCE du 8 juillet.

Les points actés seront ensuite soumis pour approbation aux Conseils d'administration respectifs FCGA et UNASA de septembre, après que les Trésoriers des deux Fédérations aient examiné les aspects financiers de ces propositions et leur impact sur les cotisations.

Les éléments ainsi validés par les deux fédérations feront l'objet d'un point d'étape à soumettre au vote de leurs Assemblées générales respectives de novembre 2019.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre des premiers axes retenus, ainsi qu'à leur transcription juridique en vue du traité de fusion fin 2020.

▪ **Examen de la base documentaire de l'UNASA**

Présentation de la base documentaire disponible jusqu'à fin 2019, du fait de la fin du contrat liant Lexisnexis et l'UNASA :

- ✓ L'ABC de l'installation en libéral
- ✓ Guide 2035
- ✓ Partie EXPERT
- ✓ Guide TVA
- ✓ Les fiches pratiques juridiques, fiscales et sociales.

L'UNASA conduit actuellement une réflexion sur la documentation à maintenir ou faire évoluer en fonction des besoins des OGA adhérents.

L'UNASA conserve la maîtrise de ses ressources internes :

- ✓ Données statistiques
- ✓ Collection LE PLUS
- ✓ Guide d'installation en profession libérale.

▪ **Les besoins en matière de formation**

- ✓ Présentation des webinaires proposés en 2019 aux OGA adhérents :
 - Différences entre immobilisations et charges BIC/BNC (Directeurs)
 - Financement du véhicule professionnel (Adhérents BNC)

- La SCI (Adhérents BIC/BNC/BA)
 - Cotisations loi Madelin (Directeurs)
 - Améliorer l'utilisation du FEC (Directeurs)
 - L'EPS (Membres correspondants)
- ✓ Rappel des formations proposées en marque blanche par AG2R LA MONDIALE
- Fusion AGIRC ARRCO, loi PACTE et épargne, réforme des retraites : à quoi s'attendre
 - LFSS 2019, nouveautés et impacts : comment accompagner vos adhérents
 - Liquidation des retraites : 62 ou 63 ans en 2019
 - CIPAV/RSI : l'heure des choix
 - Le PAS : stratégie retraite et rémunération
 - La transmission d'entreprise
- ✓ Demandes des OGA en matière de formations en présentiel
- L'EPS
 - Le contrôle de TVA
 - La comptabilité BNC
 - La problématique des transfrontaliers
- ✓ Les demandes en matière de webinaires :
- ZRR/ZFU
 - La TVA chez les enseignants
 - La TVA chez les professions para-médicales
 - Dissolution – liquidation des SCM
 - Les Plus-values
 - Zones déficitaires en soins
- ✓ Les suggestions pour la formation de novembre 2019
- Les garanties des contribuables (droit à l'erreur, etc...)
 - Des formations en matière de management ou de développement personnel en lien avec l'OGA (Gestion du stress, négociation, etc...).